

VOILE

1° - BATEAUX LOCATION :

Prestations loueur :

- Assurer la mise à disposition de 20 voiliers habitables du jeudi au dimanche (entre 9 et 11 m, 6 à 8 couchettes, ayant un rating HN de la F.F.V. le plus homogène possible)
- Spi à la jauge obligatoire sur chaque bateau
- Grand voile sur enrouleur non autorisée
- Bateau caréné.

Le contrat de location est établi entre le loueur et chaque Caisse Régionale inscrite au challenge. L'ANSCAM transmettra la liste des inscrits au loueur à réception de celle-ci.

L'organisation souhaite étudier une proposition globale de location afin de finaliser un accord entre loueur et locataires :

- tarif de location par bateau
- Nombre et type de bateaux à disposition

2° - CLUB NAUTIQUE :

Le club nautique est chargé de :

- l'organisation des régates.
- Préparer un jeu d'instructions de courses + annexes + parcours.

Si OK, validation par le responsable national. Un jeu de ces instructions et parcours sera à joindre au dossier d'inscription de chaque bateau à préparer par le Responsable Local

- Préparer parcours côtiers + techniques (banane)
Arbitrer et juger les manches.

- Voir si licences corporatives ANSCAM (1 exemple joint) suffisantes pour participer au challenge corporatif voile

3° - SALLE :

- Une salle (accueil) pour la réception des équipages

4° - LISTE DES ACTIONS :

- Location des bateaux (J - 9 mois)
- Inventaire, prise en main des bateaux
- Chaîne inscription des équipages (J - 2 mois)

Naut/Anscam/C.R.

(Licences, certificat médical, feuille inscript
programme, instructions de course)

- Accueil des concurrents - présentation
- Briefings journaliers
- Paniers repas (spécial voile)
- Repas en commun ou libre
- Remise des prix - récompenses

Qui fait quoi ?

Loueur/Anscam/C.R.

Loueur/Anscam

Club

Intervenants

Club Naut

Anscam/C.R.

Anscam/C.R.

Intervenants

5° - RECOMPENSES :

- Les 3 premiers équipages sont récompensés